

LES MISSIONS DE L'AUXILIAIRE AMBULANCIER

ASSURER LA CONDUITE DU VÉHICULE SANITAIRE LÉGER ET DE L'AMBULANCE ÊTRE L'ÉQUIPIER DE L'AMBULANCIER DANS L'AMBULANCE

Il doit avoir un **bon sens du contact humain** afin de mettre rapidement en confiance les patients pris en charge. Doté de capacités d'**empathie**, de **respect** et de **dignité** dans son abord relationnel. Il doit aussi savoir faire preuve d'une grande **discrétion**.

Doté de qualité d'**écoute** et de **patience**, il sait se montrer **disponible** et **rassurant**. Il fait aussi preuve d'**autonomie**, **sang-froid**, prise d'initiative, **réactivité**, d'une bonne **capacité d'adaptation** et apprécie le **travail en équipe**.

L'EXERCICE DE SA PROFESSION

L'auxiliaire ambulancier peut travailler au sein des secteurs privé et public : hôpital, clinique, centre de suite et de réadaptation, maison de retraite ou entreprise de transport sanitaire.

RÈGLEMENTATION

Permis de conduire hors période probatoire,
conforme à la réglementation en vigueur et en cours de validité

Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical
effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route

Certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier
délivré par un médecin agréé

Certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4
du code de santé publique

Attestation de formation de 70 heures avec évaluation des compétences acquises

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

SA FORMATION

PUBLIC/ PRÉREQUIS

Toute personne s'orientant vers les métiers du transport sanitaire justifiant d'un permis de conduire hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en cours de validité

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs de l'IFA (Institut de Formation des Ambulanciers) et de l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), ambulanciers et infirmiers SAMU, ambulanciers de sociétés de transports sanitaires, soignants formés à la manutention des malades, élèves ambulanciers DE de la promotion en cours

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances et des compétences en hygiène, en déontologie (principes et valeurs professionnels), en ergonomie, en législation et relationnelles, concernant les règles du transport sanitaire

Assurer la sécurité du transport sanitaire

DURÉE

70 h + 21 h pour la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)

PROGRAMME

Hygiène, lutte contre le risque infectieux

Principes et valeurs professionnels

Démarche relationnelle avec les membres de l'équipe et les patients

Principes d'ergonomie, adaptation gestes et postures lors des mobilisations, aides à la marche, déplacements, portages ou brancardages

Règles du transport sanitaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'auto-positionnement en début et fin de formation

Evaluation des compétences acquises en cours de formation

Compétences acquises évaluées par l'équipe pédagogique sous couvert du Directeur de l'IFA

Présence obligatoire, participation active et adaptée aux temps pédagogiques proposés

Obtention de l'AFGSU 2 et test final